



Observatoire EduMed

RÈGLEMENT DU CONCOURS « APPRENONS LE RISQUE » 6^e édition 2024-2025

PRÉAMBULE : OBJECTIFS DU CONCOURS

Dans le cadre de l'enseignement et de l'éducation au développement durable, l'académie de Nice lance un appel à projet concernant l'aménagement du territoire et la prise en compte des risques naturels majeurs à l'échelle des territoires de proximité de nos élèves et à l'échelle du bassin méditerranéen.

Notre académie, tout comme l'ensemble des territoires riverains de la Méditerranée, est en effet impactée chaque année par de nombreuses catastrophes naturelles relevant du risque incendie, du risque canicule, du risque sécheresse, du risque inondation, du risque sanitaire, du risque lié aux espèces exotiques envahissantes (EEE) ou du risque érosion. Dans un contexte de mobilisation et de lutte contre le réchauffement climatique, il est important que nos élèves soient sensibilisés à la menace que les aléas climatiques et/ou environnementaux font peser tout à la fois sur les écosystèmes locaux, sur les habitants de notre région et du bassin méditerranéen. Par ailleurs, notre région et les régions méditerranéennes étant également fortement exposée au risque sismique ou aux risques industriels, leur prise en compte fait partie intégrante des attendus du concours.

En proposant aux élèves de travailler collectivement sur cette thématique, le **prix « Apprenons le risque »** acquiert un triple objectif :

- participer au renforcement de la culture scientifique des élèves par la compréhension fine de certains phénomènes ou aléas naturels impactant les sociétés humaines ;
- sensibiliser les élèves aux notions de vulnérabilité et de résilience affectant un/des écosystèmes et /ou les sociétés humaines dans leur gestion nécessaire des risques naturels et/ou technologiques ;
- rendre les élèves citoyens actifs face à ce qui peut leur apparaître comme une fatalité. Développer leur capacité à analyser un territoire et à proposer des aménagements (mesures de prévention, de protection, d'adaptation ou d'atténuation) dans le cadre d'une réflexion prospective interdisciplinaire en accord avec les programmes de collège et de lycée.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le **Concours « Apprenons le risque »** est organisé par l'académie de Nice dans le cadre de l'enseignement et de l'éducation au développement durable.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert aux élèves des établissements du second degré, publics et privés sous contrat de l'académie de Nice (collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels) et aux écoles dans le cadre du cycle 3.

Les jeunes concourent dans trois catégories distinctes :

- catégorie collèges, production graphique, filmique et/ou multimédia ;
- catégorie lycée, production graphique, filmique et/ou multimédia ;
- catégorie école, production graphique, filmique et/ou multimédia.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE RÉALISATION

Les élèves devront réaliser un travail d'information, de réflexion et de prospective concernant une catastrophe bioclimatique, sismique ou technologique s'étant produite près de chez eux, dans notre région ou dans le bassin méditerranéen, dans un passé récent ou plus lointain, et ayant entraîné des conséquences dramatiques sur la faune, la flore, les aménagements et les populations locales. Ils analyseront le phénomène à l'aune de la vulnérabilité des territoires et produiront un travail d'information, de réflexion et de prospective visant à améliorer la gestion de crise et la gestion des risques encourus par les populations.

Leur travail pourra revêtir trois formes :

- **affiche ou bande dessinée** : elles pourront être réalisées au format papier (format A2 pour les affiches ou A3 pour les bandes dessinées) ou au format numérique mais sans dépasser pour les bandes dessinées 3 planches ;
- **exercice multimédia** : il pourra prendre la forme d'un diaporama numérique, d'une animation de type Prezi, d'un Genial.ly etc. ou prendre la forme d'un site Web, d'un webmagazine ou d'un e-book, d'un escape game... Il pourra comporter des animations numériques, des croquis, des schémas ou de petites vidéos, pourvu que la démonstration finale n'en soit pas altérée ;
- **production filmique** : elle ne pourra excéder la durée de 3 minutes. Elle se conformera au format codec vidéo H.264 ou MPEG4 (la taille du fichier ne doit pas excéder 2 Go).

Les groupes travaillant sur une production collective **ne pourront excéder 4 personnes. Il ne sera accepté qu'une production par classe pour un même thème** : les professeurs devront au sein de la classe opérer une sélection du meilleur travail réalisé.

ARTICLE 4 : CALENDRIER

L'inscription au concours se fera **avant le vendredi 20 décembre 2024** auprès des deux inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux par envoi de la fiche d'inscription annexée à ce règlement :

- jean-marc.noaille@ac-nice.fr ;
- beatrice.lecourt-capdeville@ac-nice.fr.

Les productions, ainsi que les documents annexes obligatoires, devront être envoyés sous format numérique uniquement. Ils seront adressés au rectorat, 53, avenue Cap de Croix à Nice, bureau des inspecteurs (SAIP), par clé USB ou par courriel à i-pr-ia@ac-nice.fr, objet « Concours Apprenons le risque » **avant le 24 avril 2025**.

ARTICLE 5 : JURY ACADÉMIQUE

Le palmarès sera établi par un jury pluridisciplinaire présidé par Madame la rectrice de l'académie de Nice ou son représentant. Ce jury sera composé de professeurs du second degré, d'inspecteurs, de chefs d'établissement et de représentants partenariaux.

ARTICLE 6 : VALORISATION DES PROJETS RETENUS

Les prix seront remis aux lauréats par Madame la rectrice ou ses représentants ainsi que par les partenaires du concours au cours d'une cérémonie officielle. Les modalités d'organisation de la cérémonie seront précisées ultérieurement aux chefs des établissements concernés. Les lauréats de chaque établissement y seront représentés, accompagnés d'un ou plusieurs membres de l'équipe éducative auxquelles ils appartiennent.

Pour l'éducation au développement durable,

Béatrice LECOURT-CAPDEVILLE, IA-IPR des sciences de la vie et de la Terre

Pour l'inspection d'Histoire-Géographie

Jean-Marc NOAILLE, IA-IPR histoire et géographie

Pour le comité scientifique EduMed-Observatory,

Béatrice LECOURT-CAPDEVILLE, IA-IPR des sciences de la vie et de la Terre

Fabrice MOURAU, chargé de mission en SVT Géosciences-EDUMED et DAAC

(culture scientifique et technique)